

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20201216-482020-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Séance du 16 décembre 2020

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (14) Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. MEZUI, Mme CHOLLET, Mme JACQUEMARD, Mme HERVIEU, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (1) M. REBSAMEN (représenté par M. HOAREAU).

Membres excusés : (1) Mme VINDY.

Date de convocation : 11 décembre 2020.

Délibération n° : 48-2020

Objet : Nouvelle résidence Abrioux - mise à disposition de logements - conventions

Depuis 2009, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon signe des conventions avec plusieurs partenaires institutionnels et associatifs pour la mise à disposition de logements au sein de la résidence sociale Abrioux.

Dans le cadre de la nouvelle résidence Abrioux, les conventions de partenariat ont été réécrites pour répondre à l'évolution de l'offre de logements élargie aux nouveaux publics.

- avec l'association Le Renouveau : trois logements T1' pour l'accueil de personnes souffrant d'addictions ;

- avec l'association ADEFO : six T2, un T3 et un T4 pour l'hébergement de familles victimes de violences et un T2 pour l'hébergement de mineurs non accompagnés ayant acquis leur majorité dans le cadre du dispositif d'accompagnement M.N.A ;

- avec le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale La résidence Herriot de l'ACODEGE : deux T3 pour l'hébergement de jeunes âgés de moins de 25 ans en grande difficulté sociale.

Ces conventions représentent à ce jour 14 logements, soit 9 % du parc. Elles participent à la diversification des publics accueillis et apportent une dynamique de partenariat constructif.

– **Convention avec Le Renouveau :**

Quatre personnes suivies par le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale du Renouveau ont occupé les trois logements (un T1 et deux T1') mis à disposition en 2019/2020.

Ce partenariat rapproché avec l'association Le Renouveau favorise également les démarches de soins des résidents rencontrant des problèmes d'addiction, ainsi un résident en dépendance alcoolique a été orienté sur le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale du Renouveau en 2020.

Ce partenariat étant positif, la mise à disposition de trois logements T1' est poursuivie à compter du 1^{er} février 2021 dans la nouvelle résidence Abrioux.

– **Convention avec L'ACODEGE pour le CHRS La Résidence Herriot :**

Un partenariat avec l'ACODEGE CHRS Herriot est engagé depuis 2011. Six jeunes de moins de 25 ans en grandes difficultés sociales, accompagnés par les travailleurs sociaux du CHRS la résidence Herriot ont transité par quatre logements (deux chambres et deux logements T1) mis à disposition en 2019/2020. L'offre de logements de la nouvelle résidence Abrioux étant différente, elle ne dispose plus de chambres et de T1 bis. Deux T3 sont donc proposés à compter du 1er février 2021 pour répondre aux besoins de la façon suivante :

Un T3 sera mis à disposition pour une durée d'un an et un autre T3 pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 1er août 2021.

– **Convention avec l'Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières (ADEFO) :**

L'offre de logement de la nouvelle résidence s'est élargie à de nouveaux publics tels que les familles, les familles monoparentales et les couples.

Un nouveau partenariat peut donc se construire avec l'ADEFO qui oriente les familles vers un hébergement dans le cadre de situation d'urgence familiale. Elle accueille également des jeunes mineurs non accompagnés, migrants primo arrivant, orientés par le Conseil départemental, qu'elle accompagne vers un hébergement.

- six T2, un T3 et un T4 seront mis à disposition, pour l'hébergement de familles victimes de violences ;
- un T2 sera mis à disposition pour l'hébergement de mineurs non accompagnés ayant acquis leur majorité dans le cadre du dispositif d'accompagnement M.N.A. par l'ADEFO.

Dans ces conditions, les membres du Conseil d'Administration :

- Autorisent le Président ou son représentant légal à approuver et signer la convention avec l'association le Renouveau pour la mise à disposition de trois appartements T1' à la nouvelle résidence sociale Abrioux à compter du 1^{er} février 2021 ;

- Autorisent le Président ou son représentant légal à approuver et signer la convention avec le CHRS la résidence Herriot de l'ACODEGE pour la mise à disposition de deux appartements T3 à la nouvelle résidence sociale Abrioux à compter du 1^{er} février 2021 ;

- Autorisent le Président ou son représentant légal à approuver et signer la convention avec l'ADEFO pour la mise à disposition de six appartements T2, un appartement T3 et un appartement T4 à la nouvelle résidence sociale Abrioux à compter du 1^{er} février 2021 ;

- Autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale et leur exécution.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Hébergement logement : 1

Ressources internes : 1